

## **« Les réserves des mutuelles : un trésor à exploiter selon certains ... ! »**

### **La MFP dénonce la volonté de déstabilisation du modèle mutualiste solidaire**



Au prétexte de détenir de prétendues réserves financières « *gigantesques*<sup>1</sup> », les mutuelles seraient de nouveau appelées à financer le déficit de la Sécurité sociale via la taxation d'une partie de leurs réserves.

Face à la méconnaissance profonde de ce qu'est une mutuelle, un minimum de pédagogie semble nécessaire.

#### **Pourquoi les mutuelles constituent-elles des réserves ?**

- Pour être en mesure de garantir en permanence la couverture santé et prévoyance à laquelle elles se sont engagées vis-à-vis de leurs adhérents,
- Pour répondre aux obligations prudentielles européennes, existantes et à venir,
- Pour pouvoir autofinancer leurs nécessaires investissements, gage d'une gestion responsable,
- Pour adapter leurs prestations aux nouveaux besoins exprimés par les adhérents.

#### **Priver les mutuelles d'une partie de leurs réserves, c'est :**

- Spolier les adhérents mutualistes à qui appartiennent ces réserves,
- Affaiblir dangereusement les mutuelles sur un marché hautement convoité,
- Stigmatiser la saine gestion des mutuelles au moment où la spéculation financière détruit l'économie,
- Empiéter sur les décisions d'Assemblée Générale qui décident souverainement de la constitution et de l'utilisation des réserves,
- Fragiliser le financement de l'accès aux soins de millions de Français !

Alors que les acteurs publics n'arrivent pas à juguler les déficits, ponctionner le patrimoine commun des adhérents mutualistes, constituerait une grande injustice.

En outre cela mettrait en péril le seul système d'assurance reposant sur la solidarité volontaire des individus.

La MFP dénonce fermement ces tentatives de déstabilisation du mouvement mutualiste et cette volonté manifeste de vouloir à nouveau taxer ce qui appartient aux adhérents mutualistes.

---

<sup>1</sup> Le Parisien.fr du 25 septembre 2011

### **A propos de la MFP**

La Mutualité Fonction Publique réunit la quasi-totalité des mutuelles des agents des trois fonctions publiques, Etat, Territoriale, Hospitalière) qui couvrent plus de 7 millions de personnes protégées.

Organismes à but non lucratif, actrices de l'économie sociale, les mutuelles professionnelles de la MFP proposent une large couverture santé, prévoyance et dépendance aux agents publics.

Les mutuelles de la fonction publique via l'union mutualiste MFPASS gèrent trois établissements mutualistes reconnus pour leur action innovante :

- l'Institut Mutualiste Montsouris, un des fleurons des établissements de la mutualité dans le domaine de la chirurgie, maternité, et obstétrique, ainsi qu'en psychiatrie infanto-juvénile ;
- le Centre de la Gabrielle, spécialisé dans l'accueil des personnes en situation de handicap mental ;
- le Centre Emergence Espace Tolbiac, dédié à la prise en charge des conduites addictives des jeunes notamment.

Contact presse : Christine HELARY-OLIVIER

Tél : 01 40 77 52 99